



Service des Travaux publics  
Municipalité de Val-des-Lacs  
349, chemin Val-des-Lacs  
Val-des-Lacs, Qc, J0T 2P0

S 2.3  
Tél: (819) 326-5624 #3605  
Courriel voirie@val-des-lacs.ca

Val-des-Lacs, 08 juillet 2022

À Caroline Champoux.  
Directrice Générale par intérim.

Objet : Achat du balais ramasseur.

En juin nous avons fait les appels d'offres. Ceux-ci ont été envoyés à 3 soumissionnaires.

Lors de l'ouverture des soumissions, seulement un soumissionnaire a déposé sa soumission, malgré le fait que les trois soumissionnaires nous avaient contactés pour avoir des informations.

La résolution 2022-05-124 m'autorisait de faire l'acquisition du balais ramasseur pour un montant approximatif de 32 000\$ plus les taxes.

La soumission du seul fournisseur de service, Longus Équipement inc. est de 38 9198 \$ avant les taxes.

Voici les éléments qui ont pu faire en sorte que la soumission soit supérieure à 32 000\$.

Éléments	Frais
Ensemble de brosse supplémentaire pour le balais ramasseur et la brosse à caniveau	1 314.60 \$
Rampe d'eau de 5 gicleurs. Ce rajout a été fait à la suite de nos observations faites sur les unités de Rivière-Rouge et Kiamika	335.00\$
Frais de formation	500.00\$
Surcharge dû à l'augmentation de l'acier, surcharge de 6%	1 910, 00 \$
Frais de transport du manufacturier à Val-des-Lacs	1 000, 00 \$
Installation sur place (clé en main)	1 000, 00 \$
<b>Soit des frais supplémentaires de</b>	<b>6 059.60 \$</b>

Ces éléments expliquent la différence de prix donnée par le fournisseur.

Par la présente je vous demande de m'autoriser à faire l'achat du balai ramasseur malgré la différence de prix.

  
Charles Robidoux

Directeur Service des travaux publics



No de résolution  
ou amendement

2022-05-124

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**9 mai 2022**

**4.3 Achat d'un balai pour le nettoyage des chemins**

CONSIDÉRANT les difficultés à trouver des entrepreneurs pour le balayage de nos chemins chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire rendre autonome le département des travaux publics dans l'exécution de cet ouvrage ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire conserver ce service aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 10 000 \$ est déjà prévu au budget 2022 pour cet ouvrage ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à faire l'achat d'un balai pour le nettoyage des chemins au montant approximatif de 32 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant prévu au budget de 10 000 \$ soit attribué pour cet achat.

ET

QUE l'excédent nécessaire soit pris au fonds de roulement sur un amortissement de 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

**4.4 Achat de lumières de signalisation**

2022-05-125

CONSIDÉRANT QUE le département des travaux publics doit procéder à plusieurs ouvrages sur la voie publique cet été ;

CONSIDÉRANT le manque de main-d'œuvre pour effectuer la signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics considère que l'achat de lumière de signalisation rend le travail des employés plus sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE cet achat n'était pas prévu au budget 2022 ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise un déboursé de 10 000 \$ plus les taxes applicables ;

ET

QUE ces sommes soient prises dans le fonds de roulement sur un amortissement de 10 ans.

Adoptée à l'unanimité